

2018/2021

PROJET ÉDUCATIF



Familes
rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION
DU FENOILLER

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

44 Rue du centre

85800 LE FENOILLER

02 51 68 64 81 / 06 77 07 84 55

alsh.fenouiller@yahoo.fr

lefenomene.afrlfenouiller@gmail.com

<http://auptitbonheur-lefenouiller.fr>

SOMMAIRE

Préambule

Carte d'identité de l'accueil de loisirs Au p'tit bonheur et de l'accueil préados le Féno'mène

1- Les locaux et espaces utilisés	2
2- Le public et la capacité d'accueil	2
3- Les horaires d'ouverture et de fonctionnement	3
4- Les modalités tarifaires et d'inscription	4
5- Les conventions de partenariat	5
6- Les outils de communication et d'information aux familles	6
7- Les budgets alloués aux services	7
8- L'équipe	8
a. Les valeurs	
b. La constitution	
c. Les modalités de recrutement	
d. Les temps de concertation	

1

But éducatif de l'accueil de loisirs Au p'tit bonheur et de l'accueil préados le Féno'mène

9- Les axes éducatifs	10
10- Les modalités d'évaluation et de suivi	11

Annexe

a- Organigramme de l'association	12
--	----



PRÉAMBULE

Ce projet éducatif a une durée de validité de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le projet éducatif d'un accueil de loisirs (3/17 ans) est un document qui est écrit par l'organisateur qui dans ce cas est l'association Familles Rurales du Fenouiller. Le comité de pilotage du développement de l'offre jeunesse a travaillé à sa mise à jour en juillet 2017 suite à l'ouverture de l'accueil préados. Aujourd'hui c'est la commission enfance ainsi que certains membres du Conseil d'Administration qui ont écrit la dernière mise à jour datant de Novembre 2018. Cette réécriture fait suite d'une part à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et d'autre part à la réunion annuelle proposée par la CAF et la DDCS.

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est donc essentiel au bon fonctionnement.

2

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « AU P'TIT BONHEUR » ET DE L'ACCUEIL PRÉADOS « LE FÉNO' MÈNE »

1- Les locaux et les espaces utilisés

L'organisateur « Association Familles Rurales du Fenouiller » a, à sa disposition pour l'accueil des enfants du centre de loisirs, les locaux de la salle de la Tucasserie, situés au 44, rue du Centre pour les temps extrascolaires et périscolaires (avant / après l'école).

Cet espace est constitué de deux salles d'activités pour les moins de 6 ans ainsi que d'une salle de sieste. La partie des plus de 6 ans est constituée de deux salles d'activités. Chaque espace possède des sanitaires adaptés aux tranches d'âges et d'un espace de stockage fermant à clés. L'accueil a également une cantine ainsi que deux espaces de jeux extérieurs avec jeux en dur et quelques arbres permettant d'ombrager l'été.

L'accueil préados se situe au 55, rue du Centre. Cette maison d'habitation a été rénovée par la municipalité afin de répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Elle possède quatre salles d'activités à thème (bibliothèque, activité manuelle, vidéo, jeux), une cuisine permettant de faire des ateliers avec les jeunes, des sanitaires non mixtes et un espace de stockage pour les animateurs. L'extérieur est composé d'un préau et d'une cour.

L'accueil de loisirs ainsi que l'accueil préados profitent également des infrastructures de la commune tels que le terrain de foot, les espaces verts, les jeux extérieurs, le complexe sportif...

2- Le public et la capacité d'accueil

L'accueil de Loisirs accueille les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans, ou à partir de 3 ans pour les enfants non scolarisés, en extrascolaire pour les mercredis et les vacances scolaires, et en périscolaire (avant / après l'école).

L'accueil préados accueille les jeunes âgés de 10 à 13 ans en classe de CM2 à la 4^{ème}. Ces 2 conditions doivent être réunies pour qu'un jeune fréquente l'accueil.

La capacité d'accueil d'un local est définie par la direction départementale de la cohésion sociale en fonction de la superficie des locaux et de la réglementation en vigueur, soit 3m² par enfant ou par jeune.

L'accueil de Loisirs peut accueillir :

- 74 enfants dans les locaux de l'accueil de loisirs, dont 39 enfants de moins de 6 ans,
- 24 jeunes dans les locaux de l'accueil préados

La capacité totale est donc de 98 enfants.

3

3- Les horaires d'ouverture et de fonctionnement

En extrascolaire

→ **Accueil de loisirs**

L'accueil de loisirs Au p'tit bonheur est ouvert de 9h à 17h. Les familles ont cependant la possibilité d'inscrire leurs enfants en demi-journées avec ou sans repas dans ce cas les horaires sont les suivant :

- 9h/12h
- 9h/13h
- 12h/17h
- 13h/17h

Un accueil péricentre est proposé le matin de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 le soir. Des séjours accessoires à l'accueil de loisirs sont organisés durant le mois de Juillet.

→ **Accueil préados**

L'accueil préados est ouvert pendant les vacances scolaires :

- Le mardi 13h30/17h30
- Le jeudi 13h30/17h30
- Le vendredi 9h30/17h30 ou 13h30/17h30
- Le mardi soir durant 3h pour des veillées à thème

Un temps fort est organisé une fois par mois sous forme de veillée le vendredi soir.

Un séjour est également organisé au mois de Juillet. Il est déclaré auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) comme séjour accessoire ou comme séjour de vacances selon la distance du lieu de camp ou sa durée.

En périscolaire

→ **Avant / après l'école**

L'accueil périscolaire est ouvert chaque jour d'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

Les temps de repas

Les repas du midi sont fournis aux enfants uniquement sur les temps d'accueil de loisirs. Les repas sont préparés et livrés par une société de livraison par liaison froide « Océane de restauration ».

Lors de sorties (accueil de loisirs et accueil préados), il sera demandé aux familles de fournir un pique-nique. Il est préconisé aux familles de ne pas utiliser de denrées à risque telles que de la mayonnaise, des œufs... Il sera également demandé aux familles de stocker les pique-niques dans un sac à dos isotherme avec pain de glace.

En cas d'accueil d'un enfant souffrant d'allergie alimentaire un protocole d'accueil individualisé (PAI) devra être mis en place. L'accueil de loisirs remplacera l'aliment allergène en accord avec le PAI et la famille.

Un petit déjeuner est proposé aux enfants chaque jour (extrascolaire et périscolaire) jusqu'à 8h30.

Un goûter est également proposé aux enfants pendant le périscolaire du soir, il est pris vers 16h45. Pendant les temps d'activités extrascolaires le goûter est pris à 16h30. A chaque fois, les goûters sont élaborés à partir des menus pour plus d'équilibre alimentaire sur la journée de l'enfant. Sur les temps d'accueils préados, un goûter sera également proposé aux jeunes.

4- Les modalités tarifaires et d'inscriptions

En extrascolaire

→ Pour les mercredis et les vacances

Les inscriptions sont possibles à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Toute modification d'inscription est acceptée dans un délai de 48h (le weekend ne compte pas).

Les tarifs, comprenant le petit déjeuner et le goûter, sont votés par la communauté de communes de St Gilles Croix de Vie dans le cadre de l'harmonisation de l'accueil des enfants sur le territoire.

→ Pour les temps d'accueil préados

Les inscriptions sont obligatoirement à la journée ou à la demi-journée selon la thématique ou l'activité proposée. Aucun accueil libre ne sera autorisé. Toute modification d'inscription est autorisée dans un délai de 48h (le weekend ne compte pas). Les tarifs sont votés par le conseil d'administration de l'association et définis en accord avec le comité partenarial composé de l'association, de la municipalité et la fédération Familles Rurales. Ils prennent en compte les goûters pour chaque temps d'accueil, et les repas uniquement dans le cadre des veillées.

En périscolaire

→ Pour les temps d'activités périscolaires avant / après l'école

Les familles doivent inscrire leurs enfants au plus tard le jour même de leurs venues. Les familles ont également l'obligation de prévenir en cas d'annulation. Les tarifs sont votés par le conseil d'administration de l'association et définis en accord avec le comité partenarial composé de l'association, de la municipalité et la fédération Familles Rurales. Les tarifs prennent en compte les petits-déjeuners et goûters.

Afin de valider toute inscription le dossier d'inscription ainsi que tous les documents annexes doivent être remplis et envoyés à la fédération familles rurales par la directrice afin que l'enfant soit couvert par les assurances et accueilli dans de bonnes conditions.

L'adhésion à l'association Familles Rurales est également obligatoire pour tous les services. L'association étant reconnu d'intérêt général, une déduction fiscale à hauteur de 66% est possible pour le montant de l'adhésion.

Pour tous ces temps d'accueil, la CAF et la MSA contribuent financièrement à réduire la facture des familles par une participation à l'heure versée à la structure d'accueil.

5- Les conventions de partenariat

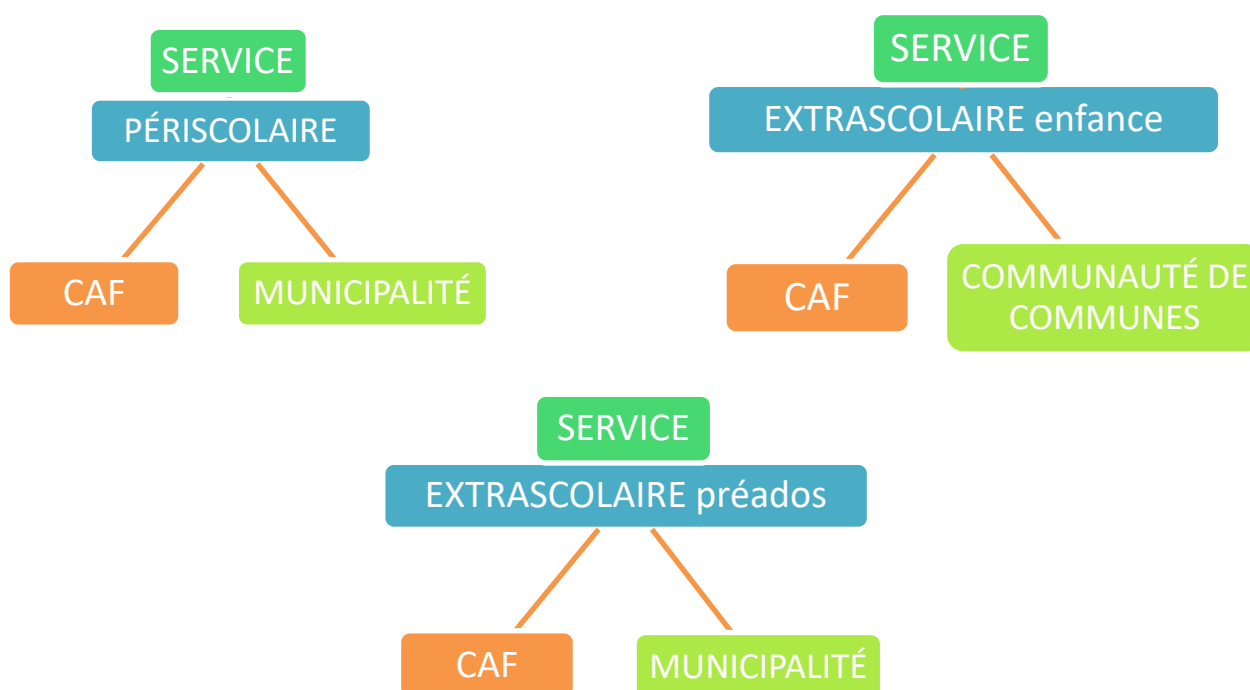
5

Pour assurer le bon fonctionnement de ses services, l'association a de nombreux partenaires.

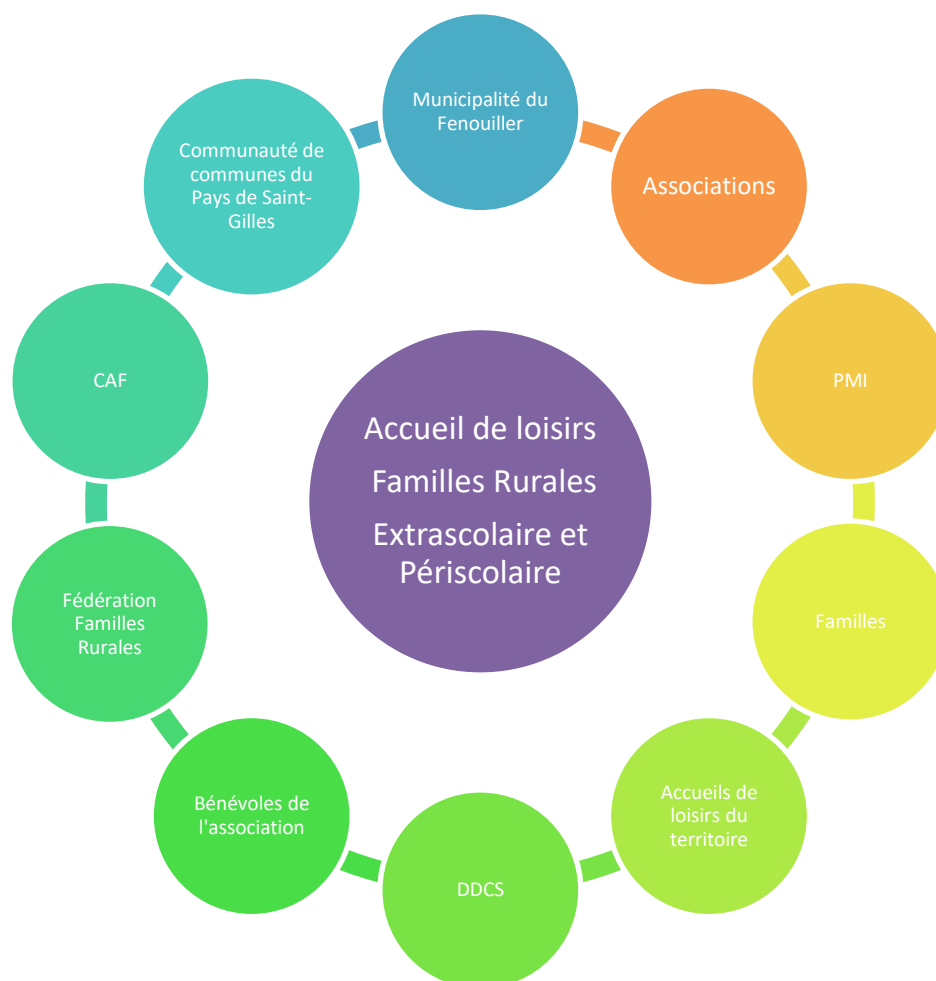
La CAF : des conventions d'objectifs et de financements sont signés pour chacun des services liés à l'enfance. Ces conventions définissent le cadre, les obligations légales ainsi que les aides financières apportées par la Caisse d'Allocations Familiales.

La Communauté de Communes : Une convention est signée entre l'association, la Communauté de Communes et la mairie concernant les temps extrascolaires des mercredis et des vacances de l'accueil de loisirs. Pour ces temps, la Communauté de Commune possède la compétence c'est-à-dire qu'elle accompagne l'association dans ses missions et subventionne chaque heure de présence des enfants. La mairie est également signataire car elle met à disposition les locaux utilisés pour ces temps d'accueil.

La municipalité : Une convention globale, ainsi que des conventions spécifiques à chaque service sont signées avec la mairie de Le Fenouiller. Ces documents établissent les modes de fonctionnement, d'utilisation des espaces mis à disposition ainsi que les modalités de subventions pour les différents services. L'association, la municipalité ainsi que la Fédération Départementale Familles Rurales sont signataires de ce document.



En dehors des institutions liées aux conventions nommées ci-dessus, de nombreux partenaires gravitent autour de nos services. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.



6

6- Les outils d'information et de communication aux familles

Nous utilisons plusieurs supports d'information et de communication aux familles

→ Communication papier :

Quatre semaines avant le début des vacances scolaires nous diffusons une plaquette via les écoles du Fenouiller, l'école la Chapelle (St Gilles Croix de Vie) et la CAF à St Gilles Croix de Vie pour l'enfance. Ce document est également à disposition des familles au sein de l'accueil de loisirs. Une distribution est aussi organisée dans les collèges de St Gilles Croix de Vie.

A chaque période (entre deux vacances scolaires), nous mettons également à disposition des familles une grille d'inscription pour le périscolaire et pour les mercredis ; ainsi que la plaquette des veillées pour les préados.

La municipalité nous propose chaque année d'écrire un article afin de présenter nos services dans le bulletin municipal.

Lors de nos événements, nous faisons également appel à la presse locale.

→ Communication numérique :

Les documents nommés ci-dessus sont envoyés par mail aux familles simultanément avec la diffusion papier.

Nous avons créé un site internet avec l'aide d'un parent bénévole. Les familles ainsi que les partenaires peuvent y trouver les informations nécessaires à la constitution d'un dossier, les

activités proposées, les menus et goûters, les recettes, un blog, les articles de presse ainsi que les liens utiles.

<https://auptitbonheur-lefenouiller.fr>

Les informations du site sont également relayées par le site internet de la commune ainsi que par celui de la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie.

Une page Facebook vient compléter les informations du site internet. Ce mode de communication est différent, et nous permet plus d'interaction avec les familles.



[Famillesruraleslefenouiller85](https://www.facebook.com/Famillesruraleslefenouiller85)

7

Nous profitons aussi des panneaux d'entrée de ville de la commune du Fenouiller pour faire passer nos informations auprès des familles.

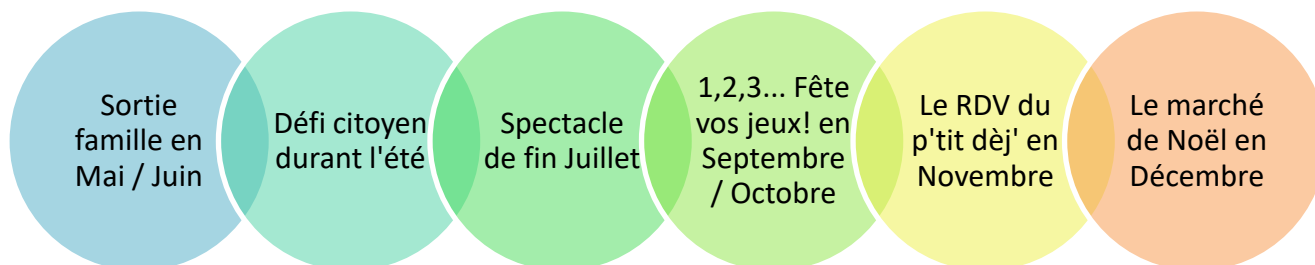
→ **Rencontre avec les familles :**

Chaque semaine, nous proposons aux familles deux permanences :

- Le lundi de 9h à 12h
- Le jeudi de 17h à 18h30

Durant les temps d'arrivée et de départ des enfants, nous privilégions l'accueil de manière à échanger avec les familles. Durant les vacances, nous organisons chaque jeudi un goûter apéro afin de « susciter » l'échange.

Chaque année, les manifestations à destination des familles que nous organisons sont aussi des moyens d'interagir, de se rencontrer et ainsi d'échanger.



7- Les budgets alloués aux services

Chaque année un budget prévisionnel est établi par service, ces derniers sont regroupés en un budget global enfance/jeunesse.

Les budgets sont établis à partir des heures prévisionnelles et des projets proposés par l'équipe d'animation. La fédération Familles Rurales de Vendée accompagne l'association dans l'établissement de ces données budgétaires.

La commission budget est composée de la trésorière, de la directrice d'association et de la direction adjointe. Toutes les données sont validées par la présidente ainsi que par le conseil d'administration.

Un point est fait régulièrement en équipe de manière à ce que cette dernière connaisse les fonds alloués à leurs activités.

L'équipe organise plusieurs fois dans l'année des actions d'autofinancement (tombola, vente de sacs...)

8- L'équipe

a. Les valeurs

Pour l'association pour avoir des enfants épanouis, il faut que l'équipe le soit aussi. Le bien être des salariés est une notion importante qui sera abordée régulièrement en réunion hebdomadaire mais aussi via la commission du personnel. Les entretiens annuels tout comme les échanges au quotidien sont aussi là pour favoriser le dialogue et la communication. Il est important de valoriser l'équipe et chaque individu qui la compose.

b. La constitution

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs du Fenouiller est composée à l'année d'une directrice d'association (25%) et d'accueil de loisirs (75%), d'une directrice adjointe (75%) et directrice d'accueil de loisirs (25%), de deux animatrices à temps plein et d'une animatrice à temps partiel. Un agent d'entretien est présent les mercredis et durant les vacances.

Afin de compléter cette équipe, la municipalité met à disposition de l'association 1 agent qui intervient sur l'accueil périscolaire.

En cas de hausse des effectifs enfants, des animateurs vacataires viennent enrichir l'équipe, ils sont recrutés en CEE sur les temps extrascolaires et en CDD sur les temps périscolaires.

Les animateurs titulaires du BAFA ainsi que les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la directrice.

Le nombre d'animateurs est défini en fonction du nombre d'enfants ou de jeunes inscrits :

- 1 pour 8 pour les moins de 6 ans et 1 pour 12 pour les plus de 6 ans pour les temps d'activités extrascolaires (loisirs et préados) ainsi que les mercredis
- 1 pour 10 pour les moins de 6 ans et 1 pour 14 pour les plus de 6 ans pour les temps d'activités périscolaires (avant / après l'école)

En cas de mise en place d'un séjour de vacances, un directeur supplémentaire sera recruté afin de répondre aux obligations réglementaires.

c. Les modalités de recrutement

Pour les recrutements, idéalement un membre de la commission enfance ou de la commission du personnel assiste la directrice ou la directrice adjointe lors de l'entretien. Si ce n'est pas le cas, la directrice et la directrice adjointe le prépare et reçoive le candidat.

d. Les temps de concertation

Hors vacances scolaires l'équipe se retrouve une fois par semaine pendant une heure de manière à faire le point sur la semaine passée. Ce temps de réunion d'équipe est essentiel au maintien de l'ambiance de travail. Une heure supplémentaire est consacrée à la préparation des temps périscolaires et deux heures pour la préparation du mercredi.

Durant les vacances scolaires, les animateurs se retrouvent une heure pour faire le bilan par semaine. Ils ont deux jours de préparation rémunérées pour les petites vacances et quatre jours pour l'été.

BUT EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AU P'TIT BONHEUR ET DE L'ACCUEIL PRÉADOS LE FÉNOÏMÈNE

9

Il est important de rappeler que dans les différents temps ou lieu d'accueil, plusieurs acteurs interviennent et interagissent. Pour l'association, tous ces acteurs sont complémentaires et favorisent la qualité des services.

Durant les trois années de validité de ce document, l'équipe d'animation aura pour objectifs de mettre en avant les valeurs de l'association. Certaines de ces valeurs sont plus ciblées pour un public ; d'autres sont communes à tous les types d'accueils et à toutes les tranches d'âges.

Durant les réunions de travail autour du projet éducatif, nous avons choisi de travailler sous forme de brainstorming. Cette méthode a permis :

- Dans un premier temps de recenser les valeurs individuelles des bénévoles,
- Dans un deuxième temps de les rassembler en objectif éducatif,
- Pour finalement nommer le fait que nos valeurs sont liées et cohérentes et en lien avec les statuts de l'association Familles Rurales.

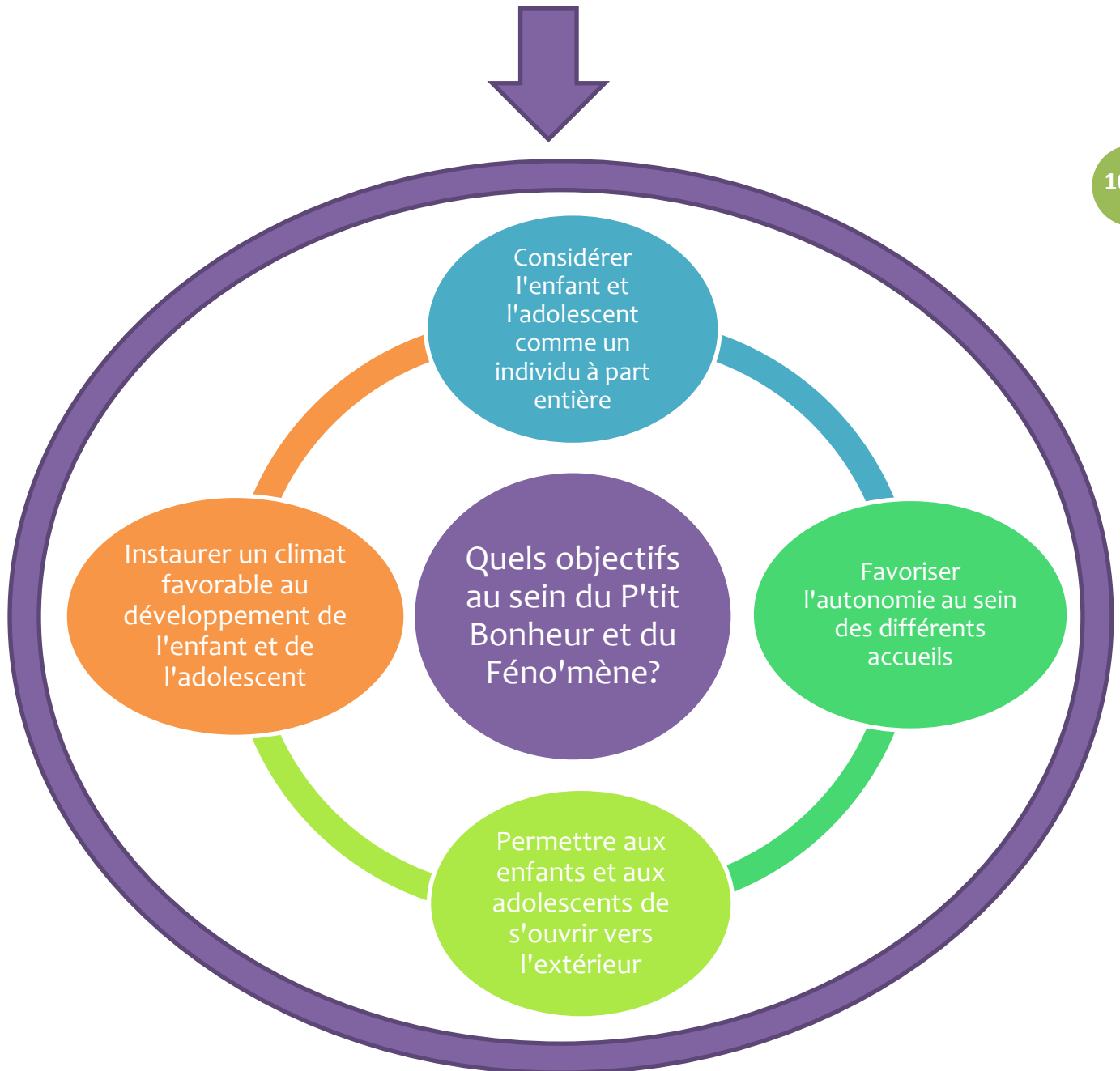
Nommer ces 3 étapes peut paraître évident, mais il aurait été dramatique à cette étape du travail d'écriture de constater que les objectifs éducatifs de l'association ne reflètent pas cette cohérence.

Il est important de citer l'article 4 des statuts qui sera l'entrée en matière de la lecture de nos objectifs éducatifs :

« L'association se donne comme finalité l'épanouissement des personnes, la promotion des familles et le développement de leur milieu de vie. Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture et d'accueil à tous, notamment en intégrant toutes les générations. Faisant appel à la participation, à la solidarité, à la responsabilité et à l'engagement des habitants, l'association entend promouvoir un environnement qui leur soit favorable. »

9- Les axes éducatifs

Créer du lien entre les différents services de Familles Rurales



10

Nous avons défini 4 axes éducatifs à développer au sein de l'accueil de loisirs et de l'accueil préados. Le groupe de travail a également souhaité intégrer la dimension associative au projet éducatif. En effet, un cinquième axe vient entourer les autres :

- **Créer du lien entre les différents services de l'association Familles Rurales le Fenouiller.**

Pour les bénévoles, il est important que la réflexion autour de la mise en place d'actions, afin de créer du lien, soit inscrite au sein du projet éducatif.

- **Considérer l'enfant et l'adolescent comme un individu à part entière**

Pour l'association, il est important d'avoir des enfants épanouis et heureux. Pour cela, l'équipe d'animation doit prendre en compte chaque enfant individuellement au sein du groupe.

- **Favoriser l'autonomie au sein des différents accueils**

L'animateur doit accompagner l'enfant dans l'apprentissage et le développement de son autonomie. Pour cela il devra mettre en place des activités et réfléchir la vie quotidienne en intégrant la capacité des enfants à faire leur propre choix. L'autonomie s'acquière en choisissant de faire ou de ne pas faire et en apprenant à dire pourquoi. Le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi devront être au cœur des projets pédagogiques et d'animations.

- **Permettre aux enfants et aux adolescents de s'ouvrir vers l'extérieur**

Le partage et l'échange sont des valeurs essentielles à l'épanouissement des individus. Elles permettent de s'ouvrir, de se questionner, de susciter la curiosité et de développer l'esprit critique... Autant de notions qui devront être instaurées au sein des différents accueils.

- **Instaurer un climat favorable au développement de l'enfant et de l'adolescent**

Pour favoriser un climat bienveillant il est important d'être à l'écoute des enfants, de l'équipe, des familles... Il est important de respecter les autres, soi-même, les équipements mis à disposition. L'équipe devra, dans son fonctionnement et ses animations valoriser chaque enfant, ses compétences afin de l'aider à se découvrir.

10- Les modalités d'évaluation et de suivi

Le groupe de travail se réunira chaque année afin d'échanger autour des axes éducatifs. Les échanges auront comme support les projets pédagogiques au sein desquels sont déclinés les axes éducatifs du projet éducatif. Afin de mesurer l'efficacité, la pertinence ou encore la réussite d'un objectif l'équipe d'animation crée des outils permettant l'évaluation. Ces outils peuvent évaluer du quantitatif ou du qualitatif, mais doivent toujours être en lien avec les axes. La cohérence et la simplicité des outils d'évaluation sont des gages de réussite de l'évaluation.

A la fin de chaque année, un bilan sera fait afin de retracer les différents outils mis en place et les résultats des évaluations formulées. La finalité de ces bilans est bien de toujours améliorer la qualité des services proposés et de dégager des points de progrès et des perspectives aux objectifs nommés.

Annexe 1 : ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION

